

Québec, le 20 juin 2017

Monsieur Maxandre Guay-Lachance  
Bureau d’audiences publiques sur l’environnement  
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard  
Wilfrid-Hamel, à Québec et L’Ancienne-Lorette  
Réponse à la question complémentaire du 13 juin**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l’audience publique concernant le projet mentionné, la commission d’enquête et d’examen chargée du dossier a soumis la question suivante :

1. Dans le document intitulé « Gestion intégrée de l’eau par Bassin Versant », il est mentionné que « Les sédiments sont des contaminants en soi. De plus, plusieurs contaminants chimiques toxiques peuvent se fixer aux sédiments, puis être transportés et déposés dans un autre milieu. Les sédiments en suspension dans l’eau peuvent avoir des effets directs sur les poissons. De plus, la sédimentation compromet la survie des invertébrés benthiques qui servent de nourriture aux poissons. »
  - Est-ce que la technique proposée par le promoteur quant à la filtration des sédiments pendant et après le chantier assure une protection adéquate des poissons ?

Les seuils de contamination sont déterminés par le ministère du Développement Durable de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) en prenant compte de la susceptibilité aux contaminants des différentes composantes de l’environnement tel que le poisson. La Direction de la gestion de la faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches (DGFa 03-12) considère que si ces seuils sont respectés, les effets sont acceptables pour le poisson.

Par ailleurs, les mesures d’atténuations présentées au tableau 6.3 du document PR3.2.1 concernant l’excavation et le terrassement ainsi que les ouvrages temporaires dans les cours d’eau semblent suffisantes pour limiter l’apport de sédiments dans la rivière lors des travaux. Il faut de plus considérer qu’il y a déjà a priori beaucoup de sédimentation dans la rivière Lorette.

En espérant le tout à votre convenance. Je vous invite à communiquer de nouveau avec la soussignée pour toute question supplémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amélie Gadbois, biologiste, M. Sc.

Direction de la gestion de la faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches  
Direction générale du secteur central  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
1300, rue du Blizzard, local 100 Québec (Québec) G2K 0G9